



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 novembre 2016 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents, Madame la conseillère Annie Lussier et Messieurs les conseillers Gaéтан Boulerice, Daniel Racette. Étaient absents Messieurs les conseillers Claude Poissant, Alain Poissant et Sylvain Seyer.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Carl Simard était présent, la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
 - 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016
 - 7.3 Adoption du règlement numéro 2016-280 intitulé « Entente relative à la cour municipale commune de Saint-Rémi », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-207
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Avis de motion en vue d'adopter le règlement de la taxation 2017
 - 8.3 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaéтан Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaéтан Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
 - 10.4 Autorisation à la Direction générale à signer un contrat de service pour l'application SURVI-mobile de la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA)
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer
 - 12.2 Appui au Regroupement pour un Québec en santé
 - 12.3 Abrogation de la résolution numéro 16-05-082 et autorisation à la Directrice générale pour signer le protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville
 - 12.4 Abrogation de la résolution numéro 15-01-008 pour autoriser la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives des enfants de la municipalité de Saint-Édouard
 - 12.5 Autorisation à la Direction générale à rembourser les demandes d'aides financières pour le camp de jour
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant
 - 13.2 Demande de dérogation mineure déposée par Sébastien Yelle, concernant une demande de lotissement dérogatoire au niveau du frontage pour la partie 1 du lot projeté numéro 3 990 712
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère Annie Lussier



No de résolution
ou annotation

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-11-185 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaéтан Boulерice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O			
# 2 Gaéтан Boulерice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE		

4 personnes sont présentes dans la salle

Période de questions du public : aucune question

Correspondances : Le secrétaire-trésorier adjoint informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

16-11-186 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaéтан Boulерice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O			
# 2 Gaéтан Boulерice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE		

16-11-187 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaéтан Boulерice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O			
# 2 Gaéтан Boulерice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE		

16-11-188 Adoption du règlement numéro 2016-280 intitulé « Entente relative à la cour municipale commune de Saint-Rémi », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-207

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT l'avis de retrait de l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi transmis par la municipalité de Saint-Valentin ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'avait été apportée à l'entente relative à la Cour municipale commune de Saint-Rémi suite au retrait de la municipalité de Saint-Isidore (Décret numéro 765-2010 – le 8 septembre 2010) ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion portant le numéro 16-10-165 donné aux fins des présentes par le conseiller Gaéтан Boulерice lors de sa séance ordinaire du 3 octobre 2016 ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-280 abroge tous les règlements adoptés antérieurement relativement à la présente entente ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La municipalité de Saint-Édouard autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Christine Tremblay sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard, l'original de l'entente jointe au présent Règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le règlement numéro 2016-280 intitulé « Entente relative à la cour municipale commune de Saint-Rémi ».

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

FINANCES ET ADMINISTRATION

16-11-189 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 68 174,28 \$;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2016-10** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

16-11-190 Avis de motion en vue d'adopter le règlement n° 2016-281 intitulé « Règlement sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2017 »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2016-281 décrétant l'imposition et le paiement des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2017.

16-11-191 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arriérés ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procèdera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le Conseil **DONNE** instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2017, les propriétés dont les arrrages de taxes remontent à ou avant 2014, **QUE** d'ici le mois de février 2017, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste; **ET QUE** la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette mentionne que les demandes des assureurs « La Mutuelle des Municipalités du Québec » (MMQ) sont mises en attente. Des expertises ont aussi été réalisées sur le bâtiment du Centre communautaire.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulерice

- Monsieur Gaétan Boulерice mentionne que le souper des pompiers se tiendra en fin de semaine et toute la population est bienvenue. Si la population souhaite participer, il faut noter que tous les pompiers ont des billets à vendre en leur possession.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulерice

- Monsieur Boulерice mentionne n'avoir aucun commentaire.

Comité de parrainage Sûreté du Québec– Le Conseiller Claude Poissant

- Absent.

16-11-192 Autorisation à la Direction générale à signer un contrat de service pour l'application SURVI-mobile du la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA)

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de Saint-Édouard doit gérer plusieurs appels d'urgence et que ceux-ci entraînent gestions des équipes, entraides et déploiement des effectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ces appels d'urgence dépend de la logistique et de l'équipement disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite sans cesse améliorer l'efficacité de son Service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches offre un éventail de produits répondant aux besoins d'efficacité de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le frais mensuel pour l'utilisation de l'application informatique se situe à sept dollars (7 \$) plus taxes par mois pour l'utilisation du module de base et de trois (3) modules supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat lie les parties pour une durée de trois (3) années et qu'il sera renouvelé automatiquement, à moins d'un avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de celui-ci ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulерice **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** la Direction générale **À RATIFIER** le contrat auprès de la CAUCA **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulерice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Ronald Lécuyer mentionne que les accotements sont toujours en cours de réalisation. Il mentionne aussi que des trous ont été bouchés et que les lignes de rues ont été réalisées en soirée afin d'éviter le trafic et d'obtenir une bonne qualité de travail.

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

- Absent

16-11-193 Appui au Regroupement pour un Québec en santé

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

CONSIDÉRANT QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

CONSIDÉRANT QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'APPUYER** la demande du Regroupement pour un Québec en santé au gouvernement du Québec **AFIN DE** poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois **ET QUE** cette résolution soit transféré à l'organisme Regroupement pour un Québec en santé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A		
# 3 Claude Poissant	A	Maire :			
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

16-11-194 Abrogation de la résolution numéro 16-05-082 et autorisation à la Directrice générale pour signer le protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille en collaboration avec le comité des loisirs pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures de parc située sur la rue de l'École ;

CONSIDÉRANT QU'une révision du protocole d'entente a été réalisé entre la Municipalité et le comité des loisirs afin d'établir les niveaux de responsabilité et les rôles à jouer de chacun des organismes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le protocole d'entente révisé entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ;

QUE le protocole d'entente révisé fasse partie intégrante de cette résolution ;

ET QUE la Directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le protocole d'entente convenu entre les parties.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	O	Annie Lussier	P		
# 2	O	Gaétan Boulerice	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	A	Maire suppléant :		REJETE	

16-11-195 Abrogation de la résolution numéro 15-01-008 pour autoriser la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives des enfants de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, a depuis plusieurs années, statué sur l'aide financière pour les activités des enfants de moins de 16 ans résidants à Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquels les enfants s'inscrivent doivent être reconnues par une association accréditée pour le sport ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est accordée par le Conseil seulement une fois par année, par enfant ;

QUE les demandes d'aide financière doivent être accompagnées du formulaire d'inscription et de la preuve de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription à l'activité pour un maximum de 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide, **DE PRÉSENTER** au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	P	Annie Lussier	O		
# 2	O	Gaétan Boulerice	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	A	Maire suppléant :		REJETE	

16-11-196 Autorisation à la Direction générale à rembourser les demandes d'aides financières pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est sous la responsabilité des Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité dépend du nombre d'inscription reçu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit considérer l'éventualité où il n'y aurait pas suffisamment d'inscriptions pour tenir un camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville, en collaboration avec la compagnie sélectionnée pour préparer le camp de jour, doit fournir une liste des enfants inscrits à la date limite des inscriptions pour ledit camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de Saint-Édouard peut ne pas recevoir un nombre d'inscriptions suffisant pour assurer son déroulement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est accordée par le Conseil seulement une fois par année, par enfant ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière doivent être accompagnées du formulaire d'inscription et de la preuve de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription à l'activité pour un maximum de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité donne déjà une aide financière pour les activités sportives, l'aide stipulée à travers la présente ne peut être ajouté en plus de l'aide pour les activités sportives pour un même enfant ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide pour le camp de jour, **DE PRÉSENTER** au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement
des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

➤ Absent

16-11-197 Demande de dérogation mineure déposée par Sébastien Yelle,
concernant une demande de lotissement dérogoatoire au niveau du frontage pour
la partie 1 du lot projeté numéro 3 990 712

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure reçue à la Municipalité le 31 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne une opération cadastrale visant à créer deux (2) lots au sein de la zone IDR-2 ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale est localisée au centre du lot actuel numéro 3 990 712 et que cela intervient sur le frontage possible ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale proposée entraîne un frontage de lot de 30 mètres sur la parcelle 1 du lot numéro 3 990 712, ce qui est non conforme au sens du règlement de lotissement numéro 2015-260 ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale permettra de régulariser la situation de l'ancien lit de la rivière à la Tortue qui est en territoire non cadastré et de régulariser la marge dérogoatoire du garage actuel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres zones dans la Municipalité exigent un frontage minimal de vingt-deux virgule cinq mètres (22,5 m), de vingt-cinq (25) mètres et trente (30) mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure via la résolution CCU 2016-016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été affiché le 17 octobre 2016 et a paru dans le journal le Coup d'œil le 19 octobre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des Conseillers présents **D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure pour la parcelle 1 du lot projeté numéro 3 990 712 **ET QUE** le permis de lotissement soit émis conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

➤ Madame Annie Lussier mentionne que la responsable de la bibliothèque souhaite instaurer une boîte de type « croque-livre » qui permet des échanges avec la bibliothèque et l'école. Elle sollicite l'avis des élus pour savoir où la situer. Plusieurs propositions ont été faites : CPE, en face du restaurant, sous l'entrée principale du Centre communautaire. De plus, il faudra déterminer si la boîte restera à l'endroit choisi le restant de l'année. Pour la décoration de la boîte, un jeune a été approché et des discussions sont en cours.

➤ Madame Lussier mentionne aussi que près de 20 personnes ont assisté à la présentation sur le chocolat.



No de résolution
ou annotation

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

- Madame Annie Lussier mentionne qu'il n'y a rien de nouveau concernant ce Comité.

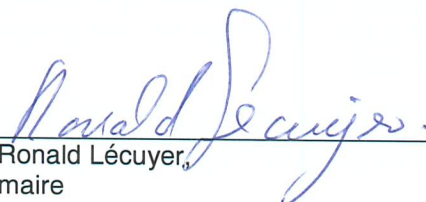
PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune question


VARIA : aucun

16-11-198 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20 h 55.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
maire


Carl Simard, B.Sc.Urb,
directeur général adjoint &
secrétaire-trésorier adjoint